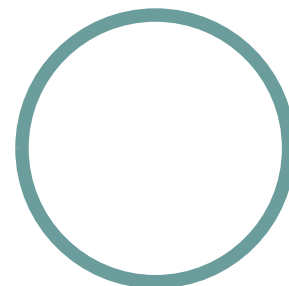


## DANSE

### Parcours et Activités



La pratique de la danse est régie par la loi du 10 juillet 1989, relative à l'enseignement de la danse, inscrite au livre III du code de l'éducation. Cette dernière stipule que la danse n'est pas considérée comme une pratique sportive standard.

L'article 2 précise que : « Les exploitants doivent s'assurer, avant le début de chaque période d'enseignement, que les élèves sont munis d'un **certificat médical** attestant l'absence de contre-indication à l'enseignement qui leur est dispensé. Ce certificat doit être renouvelé chaque année. A la demande de tout enseignant, un certificat attestant un examen médical supplémentaire doit être requis ».

Esthétique	Professeur	Cours	Jour & heure	Salle
Classique	Laure DESBOIS	8-12 ans Confirmé	Lundi 18h15-19h45	Maison des associations 4 <sup>e</sup> étage ROSTRENE
		Ados Adultes	Lundi 19h45- 21h	
		8-12 ans Débutant	Jeudi 17h45-19h	
		Préparation pointes et demi-pointes	Jeudi 19h	
Contemporain	Nathalie VALLEE	Atelier Improvisation Musique & Danse 15 ans et +	Mardi 10h30-11h45	Maison des associations 4 <sup>e</sup> étage ROSTRENE
		Ados-Adultes	Mardi 18h-19h25	
		Percussions corporelles	Mardi 17h-18h	
		Atelier chorégraphique	Un samedi par mois 15h-18h	
		Barre au sol	Jeudi 12h30-13h30	Collège & Lycée Campostal ROSTRENE
Hip-Hop	Stéphane VORN	8-10 ans	Jeudi 17h15-18h15	Collège & Lycée Campostal ROSTRENE
		10-14 ans	Jeudi 18h15-19h15	
		15 ans et +	Jeudi 19h15-20h30	
Jazz	Aldja DJAHNINE	8-10 ans	Samedi 10h-11h15	Maison des associations 4 <sup>e</sup> étage ROSTRENE
		11-13 ans	Samedi 11h15-12h30	